



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

SEANCE DU

2 février 2023

PROCES VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 2 février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Brette-les-Pins, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane FOUCHARD, Maire.

Date de convocation : 27 janvier 2023

Date d'affichage : 27 janvier 2023

Etaient présents : M. Stéphane FOUCHARD, Mme Véronique CORMIER, M. Denis HERRAUX, M. Christian BONNIN, Mme Sandrine CHEVRAY, M. Patrice POUILLET, Mme Laurence WATTEAU, M. Éric BEVILLON, M. Giovanni FOULADOUX, M. Fabien LEBAS, Mme Laurence HUBERT, Mme Odile GODIN, Mme Loëtitia MAILLARD, Mme Laëtitia BOIS.

Absente excusée : Mme Isabelle BERTHE qui a donné pouvoir à Véronique CORMIER, Mme Jessica RENAUT qui a donné procuration à Mme Odile GODIN, Mme Anne-Laure CORREIA qui a donné procuration à Loëtitia MAILLARD, M. Alain DOBREMEL qui a donné procuration à Mr Stéphane FOUCHARD, M. Grégory LEBLANC qui a donné pouvoir à Mr Bévillon Eric.

Secrétaire de séance : Mme Véronique CORMIER est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre d'absents : 5

Votants : 19

L'ordre du jour comportait les points suivants :

1. Désignation du secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 janvier 2023.

3. Vie économique et financière.

3.1. Vente du local sis Rue des biches au SIAEP.

3.2. Renouvellement convention Mouv'nGo 2023.

3.3. Piscine municipale.

4. Vie culturelle et associative.

4.1. Bilan d'activité de la Bibliothèque Municipale et mise à disposition du personnel de Saint-Mars.

4.2. Renouvellement de l'adhésion Ciné Ambul.

5. Informations diverses.

5.1. Informations communautaires.

5.2. Points divers et questions diverses.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire de séance pour la durée de la séance du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Véronique CORMIER.

Adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. VIE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Rapporteurs : Messieurs Bonnin et Fouchard

3.1. Vente du local sis Rue des Biches au SIAEP.

Le Conseil Municipal doit acter la revente au SIAEP de la parcelle cadastrée AC 42 d'une superficie de 2239 m2 dans le but de rénover le local s'y trouvant pour y accueillir les futurs locaux du SIAEP. Le syndicat a délibéré sur ce rachat, prévu l'enveloppe nécessaire aux travaux et fait une demande de DETR, lors de son dernier Comité Syndical. La somme de 85 000 € est proposée couvrant ainsi l'achat effectué en août 2022 d'un montant de 80 000 €. A cela, s'étaient ajoutés les frais de notaire.

Adopté à l'unanimité

3.2. Renouvellement convention Mouv'nGO.

Pour information : Mouv'nGo est un service de mobilité dont l'offre phare est l'autopartage (partage de l'usage d'une flotte de véhicules entre des personnes sans en être propriétaire). Il mobilise de nombreuses collectivités et établissements publics dont le syndicat mixte du Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe. Ce dernier, Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM) sur le périmètre territorial de ses six communautés de communes depuis l'année dernière, a en responsabilité, en dehors de ceux organisés par la Région des Pays de la Loire, l'ensemble des services locaux de mobilité dont Mouv'nGo.

Les communes volontaires à Mouv'nGo sont chacune propriétaire de leur station d'autopartage qui se compose d'une borne de recharge (disposant en règle générale de deux points de charge) et de véhicules électriques (en règle générale au nombre de deux).

Une convention concernant la prise en charge par le Pôle Métropolitain du coût de gestion de la station Mouv'nGo sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 doit être signée. Les dépenses prises en charge concernent :

- les dépenses de réparation, de maintenance, d'entretien et de nettoyage des véhicules électriques disponibles en autopartage ;
- les dépenses de location des batteries des véhicules ;
- les dépenses de consommation électrique de la borne de la station Mouv'nGo.

Un état des dépenses sera adressé au pôle métropolitain en fin de chaque année. A noter que les recettes sont maintenant perçues par le pôle également.

Interventions :

Monsieur Herraux rappelle que le pôle ne sera pas déficitaire financièrement puisque le versement mobilité effectué par les entreprises du territoire permettra lui aussi de constituer des recettes.

Adopté à l'unanimité

3.3. Piscine municipale.

La piscine communale de Brette-les-Pins, est un équipement aquatique de plein air avec une ouverture saisonnière. L'eau n'est pas chauffée et l'équipement est vétuste, d'importantes fuites d'eau sont constatées et colmatées chaque année. Il convient de s'interroger sur l'ouverture ou non de la piscine municipale à l'été 2023 dans le contexte tendu autour de la gestion de la ressource en eau.

Une étude concernant la rénovation est en cours de présentation à l'échelle communautaire, afin de réfléchir à l'opportunité d'une évolution éventuelle de l'intérêt communautaire lié à sa compétence « construction et entretien des équipements sportifs », en lien avec la compétence « promotion du tourisme ». Une proposition affinée sera présentée en bureau communautaire le mercredi 8 février 2023 par l'architecte Sylvain Morvant en charge de la maîtrise d'œuvre de ce projet. Ce projet est inclus dans le plan pluriannuel d'investissements de la communauté de communes (CDC).

Le bilan financier pour 2022 est le suivant :

- 3 408 € de recettes représentant 1 194 entrées
- 25 139 € de dépenses (dont environ 3 000 m³ d'eau pour un montant de 4 269 € - le coût des agents est compris)

Interventions :

Monsieur Bonnin a assisté à la commission finances à la CDC et n'a pas ressenti d'opposition de la part des autres élus concernant ce projet qui se situerait en 2025/2026.

Madame Godin, par rapport à la vétusté du bâtiment rappelle que cet équipement date de 1963

Mesdames Watteau et Chevray s'interrogent sur les heures effectuées par les agents l'été. Il sera peut-être bien de réfléchir à l'entretien en profondeur de certaines salles municipales telle que les Glycines.

Monsieur Fouchard n'est pas très inquiet pour l'année 2023 puisqu'il a été constaté des débordements dans la gestion des congés et dans le nombre de jours à mettre dans les Comptes Epargne Temps (CET). Certains agents pourront donc puiser dedans.

Le maire pose donc la question suivante : Ré-ouvre-t-on la piscine à l'été 2023 ?

Vote : Contre : 10 Abstention : 3 Pour : 6

La piscine restera en sommeil pour l'année 2023.

Interventions :

Madame Hubert exprime sa déception en indiquant que la piscine est un centre d'activités pour la commune l'été et c'est une nouvelle fois un équipement qui ferme à Brette-les-Pins.

4. Vie culturelle et associative

Rapporteur : Madame Cormier.

4.1. Bilan d'activité de la bibliothèque Municipale et mise à disposition du personnel de Saint-Mars d'Outillé

Mme Cormier présente le bilan 2022 de la bibliothèque. Elle informe que l'actuelle bibliothécaire quitte son poste au 27 février 2023 et qu'une nouvelle personne arrivera courant mars 2023. Elle sera mise à disposition pour le même temps que Solene Ragaigne.

Les éléments du bilan à retenir :

- 752 nouveautés traitées : 24 jeux, 10 CD/DVD, 308 pour les jeunes et 205 pour les adultes
- 327 adhérents mais 249 emprunteurs actifs (c'est le cas où il y a plusieurs cartes dans un même foyer mais qu'elles ne sont pas toutes utilisées)
- 68 nouveaux adhérents en 2022
- 5 809 ouvrages à Brette contre 7 820 à Saint Mars : manque de place au niveau des locaux à Brette
- budget prévisionnel de fonctionnement : 5 920,75 € budget réalisé : 5 581,20 €
- budget prévisionnel pour l'animation : 1 150 € budget réalisé : 200 €
- budget investissement réalisé : 1 780 € (achat de mobilier)
- animations réalisées : rallye lecture pour les enfants de l'école Chantefable, diverses activités, fête d'Halloween, soirée jeux de société avec le secteur familles du centre François Rabelais (40 personnes)...

Il est félicité l'engagement de tous les bénévoles. Un grand remerciement à eux qui œuvrent pour le bon fonctionnement de la bibliothèque. Le temps de travail bénévole est estimé à 14h/semaine pour un équipement ouvert 50 semaines par an. Seul regret pour Madame Cormier, c'est de ne pas avoir assisté aux entretiens de recrutement.

Interventions :

Monsieur Fouchard avait prévu d'y assister mais n'a pas été convié. Le recrutement s'est fait au niveau de la commune de Saint Mars d'Outillé.

4.2. Renouvellement de l'adhésion Ciné Ambul

La commune a renouvelé son adhésion pour l'année 2023 pour un montant de 532 € inscrit au budget 2023. C'est un coût par habitant de 0,25 €. Les informations ont été publiées dans le bulletin municipal distribué en janvier 2023. C'est environ entre 15 et 25 personnes par séance.

5. INFORMATIONS DIVERSES

5.1. Informations communautaires.

Monsieur Fouchard souhaite revenir sur un sujet qui a animé les adjoints au cours du mois de janvier 2023. Jusqu'à fin de l'année 2022, le reversement d'une partie de la TA perçue par les communes à leur EPCI était obligatoire. Ce reversement a été fixé à 4%, par délibérations concordantes des communes membres et à la suite d'un long processus de négociations, notamment avec la commune de Challes qui, dans un premier temps, avait délibéré sur 1%, alors que toutes les autres communes membres s'étaient entendues sur 4%.

Le 1^{er} janvier 2023, ce transfert est redevenu facultatif et l'Etat a laissé aux collectivités jusqu'au 31 janvier 2023 pour revenir sur leur décision, par délibération contraire.

Les adjoints se sont donc réunis pour décider s'il fallait remettre en cause l'engagement de la commune dans l'accord territorial. Pour des raisons stratégiques, les élus ont décidé de ne pas revenir sur leur décision.

A titre d'information, pour 29 permis déposés en 2022, la commune a perçu la somme de 27 667 €, soit un versement à la communauté de communes de 1 106 €. Pour info, en 2021, le montant à reverser à la CDC aurait été de 664 € pour un montant de 16 559 € perçu par la commune.

Interventions :

Madame Chevray demande si les adjoints avaient des craintes que le conseil ne valide pas cette taxe d'aménagement si elle avait été soumise à nouveau au vote ? Est-ce que toutes les communes sont restées sur les engagements pris avant le 31 décembre 2022.

Monsieur Fouladoux pose la même question concernant l'engagement des autres communes. Monsieur Fouchard explique que le timing était vraiment très contraint pour envisager de nouvelles concertations avec les communes du territoire. Chacune a bien confirmé sa participation. Il rappelle également que l'argent ne doit pas systématiquement être un critère pour les prises de décision. La communauté de communes apporte un certain nombre de services aux habitants de Brette que la commune ne pourrait pas supporter financièrement.

Monsieur Bonnin apporte également des informations complémentaires suite à sa présence en commission communautaire finances. La commission a validé une augmentation de 2% sur la TEOM soit une recette de 335 000 € en plus pour le budget de la CDC ainsi qu'une augmentation de 1% sur le foncier bâti apportant ainsi une recette d'environ 175 000 €. Le gain évalué à environ 500 000 € permettra de palier aux augmentations des coûts de collecte, eux-mêmes évalués entre 400 000 € et 600 000 € (marché en cours de consultation).

Les refus sont également des postes de dépenses qui coûtent extrêmement chers à la collectivité.

Interventions :

Monsieur Fouladoux estime que c'est discriminatoire d'augmenter uniquement le foncier bâti et non le foncier non bâti.

Monsieur Herraux a assisté à une réunion en préfecture pour la présentation d'un plan d'implantation des éoliennes sur le territoire communautaire. Ce projet est présenté en commission communautaire environnement le mardi 7 février 2023.

5.2. Points divers et questions diverses

- mariage célébré le samedi 4 février, c'est Mme Godin qui assistera le maire.
- en raison des travaux rue de la Pie, il y a quelques problèmes de ramassage des ordures ménagères.
- la commune a rencontré de gros problèmes de chauffage avec la chaudière à fioul de l'école. Après plusieurs interventions du prestataire et d'un agent de la commune, le problème semble résolu. Ce n'est pas sans incidence sur la consommation du fioul. Une consultation va être lancée pour la réalisation d'un audit énergétique sur le groupe scolaire.

C'est la phase préalable avant toutes prises de décision dans le cas où les élus décideraient de changer de mode de chauffage.

- signalement d'un nombre considérable de papier toilette sur les chemins forestiers (blanchardière, bois du château).

- beaucoup de sacs poubelle éventrés rue des Ecureuils. La loi dit bien que ce sont les propriétaires qui sont responsables.

- suite aux travaux réalisés rue des Ecureuils, est-il envisagé un profilage ou un revêtement provisoire ?

- après RDV avec l'ENS, nécessité de laisser une bande le long de l'ENS au niveau du nouveau lotissement.

- la désherbeuse va être achetée avec Saint Mars d'Outillé et Challes.

- demande d'un food truck grec à s'installer sur la commune un soir par semaine. Il est déjà présent à Saint Mars, Mulsanne et Téloché. Le jeudi soir pourrait être le bon créneau pour Brette.

- pas de nouvelles d'un éventuel repreneur de la boulangerie.

- suite à une réunion organisée sur Parigné l'Evêque pour dresser le bilan gendarmerie de la Communauté de Brigade, les cambriolages sont en augmentation de 22 %, les violences conjugales de 40 % (depuis le COVID).

- la gendarmerie viendra présenter le dispositif gratuit semblable à « voisins vigilants ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h26

La secrétaire de séance,
Véronique CORMIER

Le Maire,
Stéphane FOUCHARD

